

# ■ Grand Tirage Super Travel 2025 – Règlement officiel

**Dernière mise à jour : 9 novembre 2025 – Règlement officiel Super Travel Suisse**

## 1. Organisation

Le concours est organisé par **Super Travel User (Technologies VTC Sàrl)**, Genève (Suisse).

■ [www.supertravel.co.in](http://www.supertravel.co.in) – ■ [info@super-travel.org](mailto:info@super-travel.org)

Représentée par M. Aria Jabbarpour, fondateur.

## 2. Durée

Le concours est ouvert du **11 novembre au 31 décembre 2025**.

Le **tirage au sort aura lieu le 10 janvier 2026** à Genève (Suisse).

## 3. Conditions de participation

Peut participer toute personne :

- âgée de 18 ans ou plus ;
- résidant en Suisse ;
- disposant d'un compte Super Travel User vérifié (e-mail et téléphone).

Pour être éligible, le participant doit :

- Effectuer au moins 10 courses ( $\geq 20$  CHF chacune)
- Inviter au moins 5 amis via son lien/code Super Travel
- Chaque ami invité doit effectuer au moins 3 courses payées ( $\geq 20$  CHF chacune)
- Partager son lien Super Travel User au moins deux fois par mois (WhatsApp, e-mail ou réseaux sociaux)
- Mettre régulièrement à jour l'application pour rester éligible.

Les utilisateurs frauduleux, doublons ou tests internes sont automatiquement exclus.

## 4. Condition de validation

Le tirage aura lieu uniquement si le concours atteint au moins 4 000 participants qualifiés avant le 31 décembre 2025.

Super Travel se réserve le droit de prolonger la durée ou d'ajuster les modalités du concours en cas de participation insuffisante.

## 5. Prix

20 gagnants recevront chacun **CHF 1 500 (valeur brute)**.

L'impôt anticipé de 35 % est pris en charge par l'organisateur.

Les prix ne sont ni transférables ni échangeables contre d'autres biens ou services.

Valeur totale des prix : CHF 30 000.

## 6. Sélection des gagnants

Le tirage sera effectué électroniquement sous supervision interne.

Les gagnants seront contactés par e-mail ou WhatsApp dans les 10 jours suivant le tirage.

Sans réponse sous 7 jours, le gain sera attribué à un autre participant.

Les noms des gagnants pourront être publiés sur les canaux officiels Super Travel.

## 7. Responsabilité

Super Travel n'est pas responsable des erreurs techniques, pertes de données ou annulations de courses.

Toute tentative de fraude entraîne une exclusion immédiate.

Super Travel n'est pas responsable en cas d'interruption ou d'annulation pour cause de force majeure.

Aucun recours juridique n'est possible. Le tirage au sort se fait sous contrôle interne selon l'art. 8 de la Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJA).

## **8. Données personnelles**

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour la gestion du concours, la vérification des conditions et la communication avec les gagnants.

Le responsable du traitement est Super Travel (Technologies VTC Sàrl), Genève.

Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de correction ou de suppression à :  
info@super-travel.org.

Aucune donnée n'est transmise en dehors de la Suisse.

## **9. Droit applicable**

Le concours est régi par le droit suisse.

For juridique : Genève (GE).

Super Travel (Technologies VTC Sàrl)

■ info@super-travel.org | ■ +41 79 326 82 78

■ www.supertravel.co.in